N° 1997-2287 - environnement, propreté, eau et assainissement + finances et programmation - Mions - Porte des Meurières - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Convention - Direction de l'eau -

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumets un dossier relatif à la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté urbaine -direction de l'eau- des travaux d'eau et d'assainissement à réaliser dans le cadre de l'opération Porte des Meurières.

Conformément à la délibération du conseil municipal de Mions adoptée en séance du 23 octobre 1997, une convention prévoirait de confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté urbaine des infrastructures d'eau et d'assainissement liées à la réalisation d'une voirie dite voie sud reliant la rue des Albatros à la rue du lotissement Horizon 92 débouchant au niveau du rond-point de la sortie n° 12 de l'autoroute A 46.

L'opération aurait l'intérêt d'une meilleure coordination avec les travaux de voirie à intervenir. Le coût de ces travaux, restant à la charge financière de la commune de Mions, est estimé, pour les réseaux d'eau potable, à 480 000 F HT et pour les réseaux d'assainissement à 710 000 F HT, ces travaux étant réalisés, compte tenu de leur urgence, dans le cadre des marchés d'extension de réseaux correspondants ;

B - Propose d'accepter la convention qui lui est soumise, de l'autoriser à la signer et de fixer l'inscription des recettes correspondantes ;

Vu ladite convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de Mions en date du 23 octobre 1997 ;

Ouï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte ladite convention.

2° - Autorise monsieur le président à la signer.

3° - Les recettes correspondantes seront respectivement inscrites au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux et budget annexe de l'assainissement - exercice 1998 - section d'investissement - compte 131 820.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,